

Les subsides

désarmement. Les deux positions se complètent et se renforcent l'une l'autre en un tout cohérent. Elles servent le même objectif, celui d'améliorer la sécurité et de préserver la paix. Nous avons l'intention de faire ressortir à CNUCED II le besoin de faire avancer le désarmement tant des armes nucléaires que des armes conventionnelles.

La question est que le désarmement ne peut être considéré comme un objectif distinct de la sécurité. Le désarmement ne peut se réaliser que dans la mesure où les préoccupations des États en matière de sécurité sont apaisées et, au-delà, où les États renoncent à toute tentative pour régler les griefs, même ceux qui sont valables, par la force des armes.

Durant la plus grande partie des années 70 il a régné ce qu'on a le plus souvent décrit comme une situation de détente. L'Union soviétique a profité de cette situation pour se doter d'une plus grande capacité nucléaire, surtout en armes de portée intermédiaire. Les gouvernements des pays membres de l'OTAN ont dû tenir compte de cette situation en décembre 1979, lorsqu'ils ont arrêté une politique à double objectif, d'une part, promouvoir davantage le désarmement et d'autre part, nous assurer une sécurité suffisante.

En ce qui concerne l'objectif de la sécurité, qui prévoit la modernisation des armes nucléaires, nos gouvernements sont convenus à ce moment-là de commencer à la fin de 1983 à déployer en Europe 464 missiles Cruise sol-air et 108 missiles Pershing II. Une fois complètement déployées, nos forces à moyen rayon d'action se chiffreront au total à 572 ogives nucléaires contre les 300 ogives nucléaires SS-20, c'est-à-dire 300 missiles à triples ogives nucléaires, plus 300 missiles SS-4 et SS-5 à ogive nucléaire unique, soit en tout 1,200 ogives nucléaires soviétiques. Voilà en gros l'état actuel de préparation des Soviétiques, quelque 1,200 ogives nucléaires. Les pays de l'OTAN ne disposent pour le moment d'aucune arme nucléaire à moyen rayon d'action.

Voilà qui donne une bonne idée de l'écart existant. Même une fois qu'aurait été déployées ces 572 ogives nucléaires, leur nombre sera bien inférieur à celui des missiles soviétiques. Mais comme nous disposerons d'une capacité de défense, nous croyons que cela constituera, du moins à court terme, un facteur suffisant de sécurité.

Cette décision a été prise au nom du Canada par le gouvernement qui nous a précédé. C'est avec plaisir que nous l'avons appliquée lorsque nous avons pris le pouvoir. Cette politique à deux volets prévoyait également des négociations sur le désarmement, négociations qui ne sont possibles en fait que si l'arsenal de l'Ouest peut se comparer à celui des Soviétiques.

A la suite de la décision de 1979, le président Carter avait demandé, il y a quelque 18 mois, de permettre l'essai de missiles Cruise au Canada. C'est la demande de M. Carter, qui a été reprise par la suite par l'administration Reagan, qui a été acceptée par le cabinet fédéral.

J'ai expliqué à la Chambre que nous proposons deux choses. Tout d'abord, nous voulons une entente cadre qui permettra peut-être à l'avenir l'essai d'un grand nombre d'armes au Canada et prévoir un contrôle conjoint de ces opérations et de tous les aspects de l'essai ainsi que le versement d'indemnités en cas de dommages. Ensuite, nous voulons une entente auxiliaire pour l'essai de chaque arme ou système.

Comme je l'ai déjà dit, nous négocions à l'heure actuelle une entente cadre avec les États-Unis. Pour l'heure, aucune négociation n'a été entreprise au sujet d'une entente auxiliaire pour les missiles Cruise contrairement à ce que beaucoup croyaient. Il est vrai que nous avons décidé de négocier cette entente mais, à la demande d'un certain nombre de députés nous n'avons pas encore appliqué cette décision. En fait, je dois dire que si une entente globale sur les essais ou sur le désarmement et le contrôle des armes intervenait et rendait ces essais soit illégaux soit inutiles, il est évident que l'entente n'aurait aucune suite. Le fait que nous ne négocions pas l'entente auxiliaire sur les missiles Cruise dans l'intervalle montre bien que nous attendrons les résultats de la deuxième session spéciale des Nations Unies sur le désarmement avant de prendre quelque mesure que ce soit.

Si le Canada est l'emplacement logique pour effectuer des essais c'est parce que, je crois, c'est le seul qui satisfasse aux besoins dans l'Alliance atlantique, non seulement parce qu'il est situé à une latitude septentrionale, mais aussi et surtout à cause de l'espace qu'on y trouve. Les États-Unis n'ont qu'un couloir de cinq milles à offrir pour effectuer ces essais alors que nous en avons un de 30 milles.

M. Benjamin: Pourquoi ne vont-ils pas faire leurs essais en Alaska? Pourquoi ne les font-ils pas sur leur propre territoire?

M. MacGuigan: Des députés demandent pourquoi ils ne font pas leurs essais en Alaska. Ils savent, je suppose, que l'Alaska ne s'étend pas autant vers le sud que le Canada, de sorte que la pleine portée des armes ne pourrait pas être éprouvée. Il n'est pas facile de répondre à cette question qui n'est pas très sérieuse.

Il faut bien comprendre que, contrairement à ce qui a été affirmé dernièrement dans notre pays, les missiles Cruise ne sont pas une arme de première frappe et qu'ils ne peuvent pas l'être à cause de leur faible vitesse. En effet, les armes de première frappe sont des armes rapides. Les armes de première frappe, comme les missiles Pershing, en Europe, peuvent atteindre leur cible en cinq ou six minutes, alors que le missile Cruise se déplace lentement, seulement à la vitesse d'un avion, c'est-à-dire, de quatre à cinq cents milles à l'heure. Extrêmement précis, il est cependant très vulnérable aux mesures défensives. Il peut certes voler sous la plupart des réseaux de radar, mais il est aussi facile à repérer par les avions AWAC. Sa valeur tient non pas à sa capacité de première frappe, qu'il n'a pas d'ailleurs car il est trop lent, mais à sa précision. Dans ce sens, c'est une arme de riposte.

Au sujet du missile de croisière, je dois dire qu'en écoutant le chef néo-démocrate, je me suis rappelé l'observation célèbre de Clement Attlee, autrefois chef du parti travailliste britannique, à savoir que certains socialistes semblent être victimes de l'illusion qu'une défense inefficace est supérieure moralement à une défense efficace.

• (1600)

Cette décision s'articulait autour du principe voulant que les Européens ne se sentent bien protégés qu'à condition de posséder une telle capacité, semblable à celle de l'Union soviétique.